



LAUNAC 31

VIDE GRENIER



&



VIDE JARDIN

DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025

Parc Municipal de Launac

Contact tel : 06 52 39 08 15

avironlaunac@gmail.com

Véhicule derrière le stand

2.50 € le mètre

Restauration et buvette sur place



BULLETIN D'INSCRIPTION

Du Vide Grenier & Vide jardin
Du Dimanche 19 Octobre 2025
Parc municipal de LAUNAC 31



Je soussigné(e)

Nom Prénom

Adresse

CP Commune

Tél

Email

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée par le

Immatriculation véhicule :

Type de véhicule : Remorque : OUI - NON

Participe pour : Vide Grenier Vide Jardin

4 M linéaire minimum (véhicule compris)

Nombre de mètre linéaire demandé m x 2.50€ =

Restauration sur place

Je m'engage à lire et atteste sur l'honneur respecter le règlement

Fait à Signature :

Le

Ce bulletin sera joint par l'organisation au registre remis à la mairie.

✕ Chèque à l'ordre de : AVIRON LAUNAC

✕ Espèce → Adresser à MONBRUN Alain - 1533 route de
Galembroun 31330 LAUNAC ou déposer sous enveloppe en
mairie de LAUNAC

Règlement :

06 52 39 08 15 - avironlaunac@gmail.com

Vide jardin et Vide grenier : organisé par l'AVIRON LAUNAC.

- Le droit de place est de 2.50€ le mètre linéaire, joindre le moyen de paiement avec le bulletin d'inscription, le droit de place sera remboursé en cas d'annulation de la manifestation.

- Cette manifestation est uniquement réservée aux particuliers.

- La mise en place des stands s'effectuera à partir de 6h30.

- L'exposant pourra conserver son véhicule derrière son stand minimum 4 ml et aucun mouvement de véhicule ne sera possible entre 8h et 18h.

- Le jour du vide jardin et vide grenier chaque exposant inscrit devra obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité.

- **L'exposant ne peut participer qu'à 2 manifestations de ce type au cours de l'année en cours.**

- **L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (pluie, vents, froids, ...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.**

- L'organisation ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de vol, de perte, de dégât et d'accident corporel.

- La vente de boissons et produits alimentaires est réservée aux organisateurs.

- Des conteneurs poubelles sont à votre disposition sur le site et veuillez laisser votre emplacement propre et dégagé.

- Les participants à cette manifestation acceptent ce règlement et toutes décisions éventuelles prise par l'organisation.

